

Trois cent soixante-septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 17 septembre 2012, à 20 h.

### **PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chef du service projets et agente de développement rural et de communications	Mme Jacynthe Bourget
Chargée de projets en environnement et	Mme Dominique Ratté
Coordonnatrice en sécurité incendie	
Conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel, CLD des Sources	M. Marc Cantin

Quatre (4) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Saint-Adrien.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Pierre Therrien.

### **2012-09-8139**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec la modification suivante :

Retrait du point 9.1.3 MAMROT - Invitation à la Journée de la ruralité 2012.

Adoptée.

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2012**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **INVITÉS**

Aucun invité.

#### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet suppléant, M. Pierre Therrien, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

### **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

#### **Calendrier des rencontres – septembre, octobre et novembre 2012**

Le calendrier des rencontres pour les mois de septembre, d'octobre et de novembre 2012 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

**2012-09-8140**

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – SÉANCE DE NOVEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT la résolution 2011-11-7813 par laquelle la MRC des Sources a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que l'article 148 et l'article 148.0.2 du Code municipal exigent que la séance de novembre pour l'adoption du budget ait lieu le 4<sup>e</sup> mercredi de novembre et ne peut qu'être reportée avec l'autorisation du MAMROT;

CONSIDÉRANT que la séance prévue le 21 novembre 2012 doit être déplacée au 4<sup>e</sup> mercredi, soit le 28 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources modifie le calendrier des séances du conseil pour se conformer aux articles 148 et 148.0.2 du Code Municipal, et fixer la séance de novembre au 4<sup>e</sup> mercredi, soit le mercredi 28 novembre 2012.

Adoptée.

**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun sujet.

**QUÉBEC EN FORME**

**2012-09-8141**

**QUÉBEC EN FORME**

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 juillet 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 juillet 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8142**

**QUÉBEC EN FORME**

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 août 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 août 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8143**  
**QUÉBEC EN FORME**  
**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300000 à 201300013 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 11 098,21 \$.

Adoptée.

**2012-09-8144**  
**QUÉBEC EN FORME**  
**PLAN D'ACTION ANNUEL 2012-2013**

CONSIDÉRANT que le Comité d'action local (CAL) de la MRC des Sources a désigné la MRC des Sources comme mandataire de Québec en forme;

CONSIDÉRANT que la reconduite du protocole d'entente est pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'action annuel 2012-2013 du Comité d'action local de la MRC des Sources aux membres du conseil à la pré-séance du 17 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte le plan d'action annuel 2012-2013 du Comité d'action locale de la MRC des Sources.

Adoptée.

**AVENIR D'ENFANTS**

**2012-09-8145**  
**AVENIR D'ENFANTS**  
**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 juillet 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 juillet 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8146**  
**AVENIR D'ENFANTS**  
**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 août 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 août 2012 soit et  
est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8147**

**AVENIR D'ENFANTS**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de  
la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300000 à 201300018 selon la liste détaillée fournie aux membres  
du conseil pour un total de 10 579,32 \$.

Adoptée.

**2012-09-8148**

**AVENIR D'ENFANTS**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AOÛT AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de  
la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300019 à 201300021 selon la liste détaillée fournie aux membres  
du conseil pour un total de 3 516,61 \$.

Adoptée.

**2012-09-8149**

**AVENIR D'ENFANTS**

**PLAN D'ACTION ANNUEL 2012-2013**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-7261 par laquelle la MRC des Sources a  
signé un protocole d'entente avec la Société de gestion du fonds pour le  
développement des jeunes enfants devenant ainsi l'organisme mandataire  
d'Avenir d'enfants ;

CONSIDÉRANT que la reconduite du protocole d'entente est pour la période du  
1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'action annuel 2012-2013 des  
Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources aux membres du  
conseil à la pré-séance du 17 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte le plan d'action annuel 2012-2013 des Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources.

Adoptée.

### **PISTE CYCLABLE**

Aucun sujet.

### **CULTURE**

#### **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – SUIVI DES PROJETS**

Le conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel du Centre local de développement des Sources, M. Marc Cantin, informe les membres du conseil que dans le cadre de l'entente de développement culturel 2012, quatre (4) projets ont été retenus dont un projet d'étude de caractérisation des paysages de la MRC des Sources et un projet d'étude de reconnaissance archéologique. M. Cantin mentionne qu'une série de trois (3) soirées de spectacles de talents amateurs seront présentées sur le territoire de la MRC, la première a eu lieu le 8 septembre 2012 au P'tit Bonheur de Saint-Camille et aura permis aux 70 spectateurs de constater le talent des 13 prestations. La deuxième soirée de spectacles aura lieu le 23 novembre 2012 à la Mante du Carré de Danville et enfin, la troisième soirée spectacles aura lieu le 25 janvier 2013 au Centre Notre-Dame-de-Toutes-Joies d'Asbestos. M. Cantin invite les personnes intéressées à visiter le site [www.soireescabaret.com](http://www.soireescabaret.com) pour prendre connaissance des modalités d'inscription.

#### **PROJET QUÉBEC AMI DES AÎNÉS**

Le conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel du Centre local de développement des Sources, M. Marc Cantin, fait état du partenariat convenu entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de la Famille et des Aînés en vue de mettre à la disposition des municipalités et des MRC pour soutenir des projets culturels à l'intention des aînés. À terme, l'aide financière qui serait remise dans le cadre des ententes de développement culturel pourrait atteindre 2,5M\$ sur cinq (5) ans. Pour l'année en cours, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offrait la possibilité aux MRC le désirant d'ouvrir leur entente et de convenir d'addenda intégrant des projets à l'attention des aînés. Toutefois, la demande devait parvenir au Ministère avant le 14 septembre 2012. Un courriel a été envoyé aux divers intervenants potentiellement concernés par cette annonce. Cet envoi avait un double objectif, d'une part de faire prendre conscience aux intervenants que d'ouvrir la convention en mi-parcours n'était pas une mince tâche, et d'autre part d'être informé s'il y avait des projets déjà envisagés et prêts. Les seuls retours reçus étaient à l'effet d'intégrer ce type d'action dans l'année 2013.

#### **SOMMET DES BIBLIOTHÈQUES**

Le conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel du Centre local de développement des Sources, M. Marc Cantin, informe les membres du conseil que récemment, un groupe de travail a été mis sur pied, sous l'égide du Comité culturel de la MRC des Sources, afin de travailler à l'organisation d'un Sommet des bibliothèques de la MRC des Sources. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement culturel de la MRC des Sources dont un des objectifs est d'accroître l'efficacité des communications afin de créer une meilleure synergie sur le territoire de la MRC des Sources. Par ce Sommet des bibliothèques, le Comité culturel de la MRC des Sources cherche à favoriser un réseautage des intervenants du secteur des bibliothèques de la MRC.

Ainsi, à ce Sommet, seront regroupés les élus du milieu municipal et scolaire, les représentants du Réseau Biblio, les intervenants, les responsables et bénévoles concernés par les enjeux qui touchent le domaine des bibliothèques de la MRC des Sources. Bien que la date n'ait pas encore été déterminée, nous souhaitons pouvoir tenir ce Sommet cet automne.

Comme le Sommet des bibliothèques se veut un moment de réflexion sur l'état de situation actuel dans la MRC, un portrait diagnostic du secteur des bibliothèques sera réalisé. Comme tout diagnostic stratégique, ce dernier devra livrer les forces et faiblesses, menaces et opportunités qui devraient permettre de dégager les enjeux. Afin d'élaborer ce portrait diagnostic, le groupe de travail se servira de données factuelles (nombre d'usagers, nombre de livres réservés, l'utilisation des postes informatiques, nombre d'animations, le type d'animation, etc.) et de données qualitatives (sondages et enquêtes d'appréciation).

M. Cantin mentionne que la collaboration des municipalités est sollicitée afin d'alimenter en données financières quant aux dépenses et investissements de chaque municipalité dans le secteur culturel et plus spécifiquement, dans chaque bibliothèque. L'objectif de cette demande n'est pas de comparer les unes par rapport aux autres, mais de bien comprendre l'ensemble des facteurs qui permettront d'établir un portrait nuancé de la situation des bibliothèques. Les municipalités sont invitées à acheminer ces informations auprès de M. Marc Cantin, conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel, au [cld.culturel@mrcdesources.com](mailto:cld.culturel@mrcdesources.com).

M. Cantin mentionne en conclusion qu'une rencontre du comité de travail aura lieu le 24 septembre prochain.

#### **CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet.

#### **CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

**2012-09-8150**

#### **VILLE DE DANVILLE – CARACTÈRE RÉGIONAL D'UN ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-09-7325 par laquelle la MRC des Sources adoptait sa Politique de reconnaissance des organismes et des infrastructures à caractère régional;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-09-7757 par laquelle la MRC des Sources lançait son premier appel de candidatures pour reconnaître les organismes ou infrastructures à caractère régional et dans laquelle on retrouve l'échéancier;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-05-8022 par laquelle la MRC reconnaît le caractère régional de cinq (5) organismes ou infrastructures;

CONSIDÉRANT la résolution 2834-2012 de la Ville de Danville en date du 24 août 2012 qui demande à ce que la MRC des Sources reconnaisse la Corporation de l'étang Burbank comme étant un équipement à caractère régional et qu'elle soit reconnue à ce titre et admissible à tout programme d'intérêt régional, notamment à l'égard du pacte rural;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de l'appel de candidatures pour la reconnaissance des organismes ou infrastructures à caractère régional a été envoyé à toutes les municipalités de la MRC des Sources le 20 septembre 2011 et qu'une publicité a été diffusée dans l'édition du 24 septembre 2011 du journal Les Actualités;

CONSIDÉRANT que les organismes du territoire avaient, comme échéancier, du 20 septembre 2011 au 9 décembre 2011 pour déposer leur dossier de candidature auprès de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Corporation de l'étang Burbank est une organisation à part entière puisqu'elle possède ses propres lettres patentes et son propre conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le principe d'équité envers tous les organismes et infrastructures de la MRC des Sources qui ont pu remettre leur dossier de candidature selon l'échéancier adopté par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC des Sources de lancer un autre appel de candidatures pour reconnaître les organismes ou infrastructures à caractère régional au moment qui sera jugé opportun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Benoit Bourassa

QUE la MRC des Sources n'accepte pas la demande de la Ville de Danville à l'égard de la Corporation de l'étang Burbank en raison de principe d'équité entre les organismes du territoire;

QUE la Corporation de l'étang Burbank déposera son dossier de candidature lorsque sera lancé un deuxième appel de candidatures de reconnaissance des organismes ou infrastructures à caractère régional au moment qui sera jugé opportun par la MRC des Sources.

Adoptée.

## **RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **RURALITÉ**

**2012-09-8151**

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014 – PACTE RURAL**

**SALAIRE 2012-2013 DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

**ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, laquelle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de privilégier un développement endogène des milieux ruraux et que ladite politique est axée sur l'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec identifie les municipalités régionales de comté (MRC) pour que s'effectue la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural 2007-2014 s'applique sur le territoire de la MRC des Sources pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a pris connaissance du Pacte rural proposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à embaucher un agent de développement rural et à défrayer en 2012-2013 au moins l'équivalent du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit 27 603 \$ comme le prévoit la clause 4.F de la convention intervenue entre le MAMROT et la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte les conditions et les engagements décrits dans le Pacte rural 2007-2014;

QUE la MRC des Sources s'engage à investir au moins 27 603 \$ pour contribuer financièrement aux frais salariaux et de fonctionnement inhérents à la fonction d'agent de développement rural.

Adoptée.

**2012-09-8152**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS**

**PROJET: Plateau de travail insertion Santé mentale**

**PROMOTEUR: La Croisée des Sentiers**

**(Projet 125-2012)**

CONSIDÉRANT le projet *125-2012 Plateau de travail insertion Santé mentale* présenté par La Croisée des Sentiers dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 10 000 \$ effectuée par La Croisée des Sentiers auprès du Pacte rural – volet local Asbestos;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à avoir un plateau de travail qui se développe comme une ressourcerie qui permettra le détournement de certaines matières résiduelles de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que les activités des personnes en insertion permettra de recueillir différents objets, de les réparer si possible ou de les démonter afin d'en récupérer les métaux, le bois et les tissus;

CONSIDÉRANT que tout le matériel sera vendu soit au magasin qui sera situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue à Asbestos, soit auprès des endroits appropriés;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de La Croisée des Sentiers au Pacte rural – volet local Asbestos est de 10 000 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 143 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Renouvellement et intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'idée ciblée *Créer un plateau occupationnel pour la clientèle en santé mentale et en déficience intellectuelle* du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux besoins identifiés lors de la consultation du 7 décembre 2011:

- favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes ayant des besoins spécifiques (handicap physique, trouble de santé mentale);
- améliorer l'accessibilité de la clientèle atypique vers le marché du travail;
- avoir plus de plateaux occupationnels (insertion professionnelle) pour une clientèle spécifique (santé mentale);
- réinsertion par des stages de jeunes ou d'adultes (bénévolat) dans le milieu communautaire;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-165 de la Ville d'Asbestos qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural - volet local Asbestos pour un maximum de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet *125-2012 Plateau de travail insertion Santé mentale* présenté par La Croisée des Sentiers pour un montant maximum de 7 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 5,2 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 750 \$) lors de l'adoption du projet



- 50 % (3 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 250 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

### **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Aucun sujet.

### **PARC RÉGIONAL DU MONT HAM**

Aucun sujet.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**2012-09-8153**

**ANNULATION AVIS DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 110-2012; AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 359**

**DU CANTON DE SHIPTON; ZONES AS-78 ET A-1**

**VILLE DE DANVILLE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a émis, en date du 18 juin 2012, le certificat de conformité 366 concernant le Règlement 110-2012 : amendement au règlement de zonage 359 du canton de Shipton; zones AS-78 et A-1 de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville n'avait pas terminé son processus d'adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le Règlement 110-2012 : amendement au règlement de zonage 359 du canton de Shipton; zones AS-78 et A-1 de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- annule le certificat de conformité numéro **366** à l'égard du Règlement 110-2012 : amendement au règlement de zonage 359 du canton de Shipton; zones AS-78 et A-1 de la Ville de Danville.

Adoptée.

## **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

### **COLLABORATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE – PROJET D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

L'aménagiste et urbaniste-stagiaire, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, datée du 25 août 2012, informant la MRC des Sources de la collaboration de la Commission régionale des ressources naturelles et le territoire de l'Estrie (CRRNT) au projet d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA). Elle informe également qu'un montant de 10 000 \$ a été rendu disponible dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) de l'Estrie pour l'étude de la problématique des terres en friche. Il est également mentionné que ce soutien financier sera confirmé à la réception d'une réponse positive du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre de l'appel de projets 2012-2013.

#### **2012-09-8154**

### **DEMANDE D'APPUI ET DE PARTICIPATION A LA REALISATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) A L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORET PRIVEE DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un PDZA constitue pour les MRC une occasion de compléter le portrait de leur zone agricole, de constater les forces et les faiblesses en matière de développement de leur zone agricole et de déterminer des orientations et des objectifs de développement, de même que les moyens nécessaires à leur réalisation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources agit à titre de *leader* en Estrie dans le domaine agroalimentaire et forestier;

CONSIDÉRANT qu'à travers cette démarche, la MRC des Sources souhaite se doter d'un plan de développement de la zone agricole permettant de faire comprendre à l'ensemble de sa population le rôle indispensable de l'industrie agricole tant au niveau touristique par la qualité de nos paysages agricoles qu'au niveau économique par la diversification de notre économie trop longtemps axée uniquement sur l'exploitation minière;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE) appuie la démarche du MAPAQ Estrie en accordant un soutien financier supplémentaire de 10 000 \$ pour l'étude de la problématique des terres en friches, et ce, conditionnellement à ce qu'une MRC soit sélectionnée pour la réalisation d'un PDZA dans le second appel de projets;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a résolu le 20 août 2012 de déposer sa candidature auprès du MAPAQ dans le cadre de ce second appel de projets à l'élaboration d'un PDZA;

CONSIDÉRANT que par sa mission principale qui est de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs forestiers privés de l'Estrie, la participation de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée serait un atout de taille à une telle démarche, à son appropriation par le milieu et à sa pérennité dans le temps.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le conseil de la MRC des Sources sollicite l'appui de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) dans le cadre de ce second appel de projets à l'élaboration d'un PDZA déposé auprès du MAPAQ.

Adoptée.

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Aucun sujet.

**POSTE DE POLICE DE WOTTON**

Aucun sujet.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE****SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE****PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DES SERVICES EN SÉCURITÉ**

La coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le 27 septembre prochain à 19 h, aura lieu la première rencontre annuelle du comité consultatif régional des services d'urgence de la MRC des Sources, tel qu'inscrit à l'action 53 du plan d'action de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Sources. Les représentants qui forment ce comité sont les membres du comité du schéma incendie (résolution 2010-11-7424), deux (2) membres de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources et deux (2) ambulanciers de la Ville d'Asbestos. Cette rencontre servira à connaître les interventions de chacun en matière de sécurité et d'améliorer la collaboration des intervenants du territoire de la MRC des Sources lors de situations d'urgence.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE****RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS – SÉCURITÉ INCENDIE**

La chargée de projets de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que lors de la dernière rencontre de travail pour harmoniser la réglementation, la collaboration des municipalités a fait grandement avancer le dossier. À la suite de cette rencontre, il reste au comité de travail à regarder le règlement sur la sécurité incendie prévu pour le mois de novembre. Pour l'analyse de ce règlement, les directeurs généraux des municipalités ont demandé la présence des directeurs incendie du territoire. Par la suite, l'ensemble des règlements pourront être acheminés au ministère de la Sécurité publique pour vérification avant leur adoption dans les municipalités de la MRC des Sources.

**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, mentionne que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 30 octobre 2012, à 9 h, à Danville.

**ENVIRONNEMENT**

**2012-09-8155**

**SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 31 juillet 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8156**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**  
**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 31 août 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 août 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8157**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**  
**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AOÛT AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201200009 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 19,84 \$.

Adoptée.

**COMITÉ DES PROPRIÉTAIRES DU LES**

La chargée de projets de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le 13 septembre dernier a eu lieu la rencontre du comité des 15 propriétaires du lieu d'enfouissement sanitaire d'Asbestos (LES). Le comité présidé par M. Jacques Hémond, auquel assistaient 12 municipalités, a été informé des derniers avancements fait dans le dossier par la MRC, gestionnaire du LES ; l'octroi d'un contrat de gestion et de coordination, le tonnage de l'acheminement des sols depuis 2010, le nouvel échancier adopté pour la réalisation de la fermeture définitive du LES au 30 novembre 2012 (résolution 2012-05-8032). Les membres ont eu également la présentation des prévisions financières au 31 décembre 2012 (budget LES).

**2012-09-8158**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**  
**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MACHINERIE**  
**LOURDE POUR LA FERMETURE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**  
**D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est gestionnaire du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos par la résolution 2000-3901;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie lourde pour effectuer les travaux de fermeture du LES se terminant le 30 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a publié l'appel d'offres dans « Les Actualités » le mercredi 15 août 2012 et dans le système électronique d'appel d'offres « Constructo Se@o » le 21 août 2012;

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes se sont procuré le cahier des charges et du devis technique;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement au 309 rue Chassé Asbestos, le lundi 17 septembre 2012 à 9 h;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu, à l'intérieur du délai imparti, sept (7) soumissions pour la fourniture de machinerie lourde pour effectuer les travaux de fermeture du LES;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté une politique de gestion contractuelle et que celle-ci est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la conformité des soumissions en fonction de la grille de conformité a eu lieu le lundi 17 septembre 2012 en présence des membres du comité de sélection de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les sept (7) soumissionnaires ont obtenu les pondérations suivantes pour des montants totaux soumis, avant les taxes, estimés pour l'acheminement de cinquante milles (50 000) tonnes métriques de matériel de remblai:

- Excavation Gagnon et Frères inc.	85 %	100 000, 00 \$
- Excavation Mario Roy	96 %	124 500, 00 \$
- Les Excavations Marchand et fils inc.	87 %	147 500, 00 \$
- Hémond ltée.	73 %	122 500, 00 \$
- La Sablière de Warwick ltée	95 %	182 000, 00 \$
- J. Noël Francoeur inc.	76 %	304 500, 00 \$
- Transport excavation Michel Couture et fils inc.	37 %	156 000, 00 \$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire conforme ayant obtenu la pondération d'évaluation de passage fixé à 70 % et le prix le plus bas à la tonne métrique pour la fourniture de machinerie lourde pour effectuer les travaux de fermeture du LES, est Excavation Gagnon et Frères inc., pour un montant total de 100 000, 00 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accorde le contrat pour la fourniture de machinerie lourde pour effectuer les travaux de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Asbestos à Excavation Gagnon et Frères inc., pour un montant total de 100 000, 00 \$ (avant taxes) :

QUE cette résolution soit conditionnelle à ce que l'entrepreneur remette à la MRC des Sources, dans les quinze (15) jours de la présente adjudication :

- 1) un cautionnement d'exécution pour un montant équivalent à 50 % du coût total du contrat, incluant les taxes;
- 2) un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaire, matériaux et services pour un montant équivalent à 50 % du coût total du contrat, incluant les taxes.

Adoptée.

**2012-09-8159**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE LETTRE DE GARANTIE AU MDDEP**

CONSIDÉRANT la résolution 2006-08-5638 par laquelle la MRC des Sources demande à la Caisse Desjardins Dudswell-Saint-Camille d'émettre une lettre de crédit irrévocable en faveur du ministre des Finances en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour un montant de 100 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que par cette même résolution, la MRC des Sources demande à la Caisse Desjardins Dudswell-Saint-Camille de garder en garantie un montant de 100 000 \$ des argents provenant du compte MRC des Sources – Site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé en octobre 2011 à un changement d'institution financière pour la Caisse Desjardins des Métaux Blancs ;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins des Métaux Blancs doit émettre une nouvelle lettre de garantie selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC des Sources annule la résolution 2006-08-5638 ;

QUE la MRC des Sources demande à la Caisse Desjardins des Métaux Blancs d'émettre une lettre de crédit irrévocable en faveur du ministre des Finances en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour un montant de 100 000 \$ ;

QUE la Caisse Desjardins des Métaux Blancs garde en garantie un montant de 100 000 \$ des argents provenant du compte MRC des Sources – Site d'enfouissement.

Adoptée.

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Aucun sujet.

**EAU**

**LANCEMENT DU 3<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ D'EAU**

La chargée de projets en environnement de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil qu'il y aura un troisième appel de projets pour améliorer la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC des Sources. La date de tombée de l'appel de projets pour le financement des projets proposés par les municipalités sera le 2 novembre prochain, afin de permettre aux municipalités de prendre le temps de prioriser leurs actions pour améliorer la qualité de l'eau. Les projets seront présentés à la séance de novembre et entérinés par le conseil de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ) le 9 janvier 2013. Mme Ratté invite les municipalités à déposer leur projet.

## **RÉCUPÉRATION**

**2012-09-8160**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D' ACTIONS 2012 DE LA BRIGADE VERTE**

CONSIDÉRANT la présentation du rapport sommaire 2012 des activités de la Brigade verte aux membres du conseil à la pré-séance du 17 septembre 2012;

CONSIDÉRANT les résultats favorables de la réalisation du projet de la Brigade verte 2012 en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources acceptent le rapport sommaire des activités 2012 de la Brigade verte.

Adoptée.

## **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet suppléant, M. Pierre Therrien, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Yoland Anctil, de l'entreprise Michel Couture, s'adresse aux membres du conseil pour connaître les critères de pondération et le pourcentage alloué aux critères pour l'adjudication du contrat de fourniture de machinerie lourde pour la fermeture du LES. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que les critères de pondération sont décrits dans le cahier de charge. De plus, M. El Idrissi explique brièvement la méthode d'adjudication d'un contrat public et mentionne que le comité de sélection effectue, selon la formule prescrite par le gouvernement, l'analyse de chacune des soumissions afin de déterminer laquelle obtiendra le contrat.

Mme Lucie Pépin, de Ham Sud, demande pourquoi aucune information n'a été donnée au point 9.4 – Parc régional du Mont Ham. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, mentionne qu'aucune nouvelle information n'est disponible pour le moment et rappelle que le plan déposé au MAMROT était provisoire. Toutefois, il mentionne que le MAMROT a émis des commentaires qui sont en cours d'étude.

## **MRC FINANCES**

**2012-09-8161**

### **MRC DES SOURCES**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8162**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 août 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 août 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2012-09-8163**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200411 à 201200539 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 311 397,95 \$.

Adoptée.

**2012-09-8164**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> AOÛT AU 31 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200489 à 201200568 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 644 024,85 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

**PROJET DE REGLEMENT 197-2012 EDICTANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;



CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité ou MRC qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil de septembre 2012;

Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller

ET résolu que le Règlement numéro 197-2012 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

D'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant :

#### **ARTICLE 1 : TITRE**

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Sources.

#### **ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE**

Le présent code s'applique à tout employé de la MRC des Sources.

#### **ARTICLE 3 : BUTS DU CODE**

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la MRC;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

#### **ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MRC DES SOURCES**

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la MRC, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la MRC.

##### **1) L'intégrité**

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

##### **2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

##### **3) Le respect envers les autres employés, les élus de la MRC et les citoyens**

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

#### 4) **La loyauté envers la MRC**

Tout employé recherche l'intérêt de la MRC, dans le respect des lois et règlements.

#### 5) **La recherche de l'équité**

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

#### 6) **L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la MRC**

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq (5) valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

### **ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE**

#### **5.1 Application**

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la MRC.

#### **5.2 Objectifs**

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

- 5.2.1 Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 5.2.2 Toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie;
- 5.2.3 Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

#### **5.3 Conflits d'intérêts**

- 5.3.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.
- 5.3.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.
- 5.3.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.
- 5.3.4 Il est interdit à tout employé :
  1. De solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une décision, d'un acte, de l'omission décider ou d'agir, ou de l'exercice d'une influence quelconque dans le cadre de ces fonctions;
  2. D'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

#### **5.4 Utilisation des ressources de la MRC**

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la MRC à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

### **5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels**

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

### **5.6 L'obligation de loyauté**

L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers la MRC. Il est tenu d'exécuter son travail avec diligence et s'inscrit à une obligation de résultat.

Sans limiter la portée de ce qui précède, toute personne qui quitte son emploi au sein de la MRC ne doit pas tirer un avantage indu des fonctions qu'elle y a occupées.

### **5.7 Abus de confiance et malversation**

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la MRC.

## **ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION**

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser le directeur général.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le préfet.

## **ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION**

Toute plainte au regard du présent Code doit être déposée sous pli confidentiel du directeur général, qui verra, le cas échéant, à déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie. La plainte doit être complète, écrite, motivée et accompagnée s'il y a lieu, de tout document justificatif, et provenir de toute personne ayant connaissance d'un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie.

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la MRC et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

Aucune sanction ne peut être imposée à un employé sans que ce dernier :

1. Ait été informé du reproche qui lui est adressé;
2. Ait eu l'occasion d'être entendu.

## **ARTICLE 8 : AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

## **ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à Asbestos, ce \_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2012.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion donné le : 17 septembre 2012  
 Avis public : 26 septembre 2012  
 Adoption du règlement : \_\_\_\_\_  
 Entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

**2012-09-8165**

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2012, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DES SOURCES**

Le conseiller M. Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer le Règlement 197-2012 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Sources.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Donné à Asbestos, ce 17 septembre 2012.

Adoptée.

**MRC ADMINISTRATION**

**2012-09-8166**

**INODE ESTRIE**

**DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-10-7367 par laquelle la MRC des Sources stipule qu'elle fera connaître à Inode Estrie les municipalités qui recevront un accompagnement spécialisé en vue de la réalisation d'actions pour favoriser l'accueil et l'établissement de nouvelles populations sur leur territoire;

CONSIDÉRANT l'accompagnement effectué par Inode Estrie auprès de la Municipalité de Saint-Adrien en 2011 et de l'école Christ-Roi de Saint-Camille en 2012;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par la Municipalité de Wotton pour un accompagnement par Inode Estrie afin de réaliser des actions pour favoriser l'accueil et l'établissement de nouvelles populations sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton confirmera son intérêt pour l'accompagnement par Inode Estrie en 2013 lors de la séance de son conseil d'octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par la Municipalité de Ham-Sud pour un accompagnement par Inode Estrie advenant que la Municipalité de Wotton ne confirme pas son intention pour être accompagnée en 2013, tel que souhaitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources informe Inode Estrie que Wotton sera la municipalité accompagnée pour la réalisation d'actions favorisant l'accueil et l'établissement de nouvelles populations sur son territoire en 2013, conditionnellement à une confirmation du conseil municipal de Wotton;

QUE le cas échéant où la Municipalité de Wotton ne pourrait pas être accompagnée par Inode Estrie en 2013, la Municipalité de Ham-Sud pourra bénéficier de cette démarche.

Adoptée.

**2012-09-8167****SITE INTERNET – MISE À JOUR ET RENOUELEMENT DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement du contrat annuel pour la mise à jour et l'entretien du site Internet de la MRC des Sources, pour la période du 15 août 2012 au 15 août 2013 incluant une banque d'heures de 10 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources renouvelle le contrat de service pour la période du 15 août 2012 au 15 août 2013 avec Virage multimédia;

QUE le coût de ce renouvellement, soit 500 \$ (plus taxes), soit pris à même le poste budgétaire «02-130-10-335».

Adoptée.

**TRANSPORT COLLECTIF****ÉTAT DE LA SITUATION**

La chef du service Projets et agente de développement rural et de communication, Mme Jacynthe Bourget, informe les membres du conseil que la nouvelle coordonnatrice de Transbestos, Mme Mylène Brouillet, est entrée en poste le 3 juillet. Le bureau de Transbestos a également été déménagé à l'hôtel de ville d'Asbestos. Les statistiques d'utilisation du transport collectif ne sont pas disponibles pour le moment, puisque jusqu'à la fin août, c'est le transporteur qui continuait de prendre les appels. Cependant, la coordonnatrice est à compiler le tout dans Parcours, un logiciel utilisé par les autres organismes effectuant du transport adapté et collectif. Elle souligne également la bonne collaboration avec Transbestos pour l'optimisation du service de Transport collectif.

**2012-09-8168****TRANSPORT COLLECTIF****ÉTUDE POUR ÉVALUATION DES BESOINS INTRA MRC – DEMANDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a la responsabilité d'offrir le service du transport collectif sur son territoire afin d'améliorer la mobilité de sa population;

CONSIDÉRANT le contrat annuel correspondant à 49 h /mois que la MRC des Sources donne à Transbestos pour offrir du transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le service de transport collectif est jumelé au transport adapté et que le service collectif en est un de porte-à-porte offert du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT la pétition en date du 27 avril 2012 initiée par Défi Handicap des Sources déposée auprès du ministère des Transports, des municipalités et à la MRC des Sources, dans laquelle 300 signataires demandent de « bonifier et d'optimiser ce service par les actions suivantes :

- élargir les plages horaires en fonction des heures ouvrables des commerces et services;
- offrir le service durant la période estivale (vacances de la construction);
- se rapprocher des besoins des clients;
- utiliser les nouvelles technologies : boîte vocale, courriels, etc.

CONSIDÉRANT l'action *Analyser et bonifier l'accès, les besoins et l'offre en transport collectif, adapté et régional* du *Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC des Sources* afin de pouvoir répondre, entre autres, aux besoins :

- aider les victimes de violence (transport vers les ressources);
- service de transport accessible à tous pour les rendez-vous médicaux à l'extérieur de la MRC;
- accessibilité aux activités physiques, culturelles et de loisirs;
- service de transport pour le palais de justice ou les visites supervisées par la Direction de la protection de la jeunesse;
- service de transport pour les gens ayant besoin des services du CAVACS-CALACS ou tout autre service à Sherbrooke;
- créer des conditions gagnantes pour l'intégration des femmes au travail (garderie, vêtements, transport, répit);
- service de transport pour permettre de poursuivre des études (diplôme d'études professionnelles ou collégiales) à l'extérieur (Sherbrooke et Victoriaville);
- améliorer l'accessibilité de la clientèle atypique vers le marché du travail;
- service de transport plus adapté qui pourrait se rendre à Sherbrooke pour diversifier les plateaux de réinsertion pour clientèle atypique;
- service de transport pour permettre d'amener les enfants à la garderie;
- rendre accessibles les cours de conduite qui ne sont donnés qu'à Victoriaville ou Sherbrooke;

CONSIDÉRANT les résultats non concluants du projet-pilote réalisé en collaboration avec la Commission scolaire des Sommets pour mieux desservir en transport collectif les citoyens des Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud entre le 15 décembre 2011 et le 24 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'étude demandée par la Conférence régionale des élus de l'Estrie pour connaître les besoins en transport collectifs inter MRC;

CONSIDÉRANT la demande du Comité de transport collectif qui estime qu'il y a lieu de revoir le fonctionnement du transport collectif afin qu'il réponde davantage aux besoins des citoyens de la MRC des Sources;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources dépose une demande d'aide financière de 10 000 \$ au ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'une étude sur les besoins en transport collectif intra MRC;

QUE la réalisation de cette étude soit conditionnelle au budget disponible au poste Transport collectif ainsi que d'autres sources financières, s'il y a lieu.

Adoptée.

**2012-09-8169**

**TRANSPORT COLLECTIF**

**DESSERTE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

**DÉPÔT DU PROJET PILOTE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a la responsabilité d'offrir le service du transport collectif sur son territoire afin d'améliorer la mobilité de sa population;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-08-7746 par laquelle la MRC des Sources a conclu une entente avec la Commission scolaire des Sommets pour la réalisation d'un projet pilote de desserte des citoyens des Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer un rapport de fin d'entente auprès de la Commission scolaire des Sommets;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le rapport concernant le projet pilote de desserte des citoyens des Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud réalisé en partenariat avec la Commission scolaire des Sommets et qu'une copie soit acheminée à la Commission scolaire des Sommets;

QUE la MRC des Sources remercie la Commission scolaire des Sommets pour sa collaboration dans la réalisation de ce projet pilote et lui signifie son intérêt de poursuivre d'autres partenariats éventuels.

Adoptée.

### **VARIA**

#### **2012-09-8170**

#### **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIERES LOCALES (PIIRL); DEPOT DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT que le dernier budget gouvernemental (2012-2013) identifiait le réseau routier local, en milieu rural, comme étant une composante essentielle du réseau routier québécois;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a fixé comme priorité la nécessité d'optimiser les investissements effectués sur ce réseau routier et surtout d'y réaliser une meilleure planification;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le gouvernement délègue la responsabilité de cette planification aux MRC en leur attribuant la tâche de produire un plan de redressement du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien cette tâche, les MRC devront tout d'abord déterminer et hiérarchiser leurs besoins en tenant compte du niveau observé de dégradation des infrastructures, des niveaux de services visés et de l'importance socioéconomique des différentes routes;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le budget 2012-2013 prévoit le versement aux MRC du Québec d'un montant de 4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que les modalités de versements de cette aide financière furent rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la fin août 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources fait partie des 80 MRC admissibles à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'intervention en infrastructure du réseau local, et ce, à une seule occasion par période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière qui seront acceptées pour la réalisation d'un plan d'intervention peuvent être remboursées jusqu'à 100 %, et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle prévue;

CONSIDÉRANT qu'un premier montant pouvant atteindre 50 000 \$ sera versé d'emblée à chaque entité participante dont la demande de subvention aura été acceptée par le MTQ;

CONSIDÉRANT qu'une MRC aura la possibilité de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en confiant le mandat à une firme externe, en régie interne ou en formule mixte;

CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt d'une demande est le 28 février 2013;

CONSIDÉRANT qu'une MRC sélectionnée dans le cadre du PIIRL dispose d'une période maximale de 18 mois pour compléter toutes les étapes requises et déposer les documents finaux auprès du MTQ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier local estrien est, dans une proportion d'environ 50 %, non pavé et que de nombreux investissements ainsi qu'une planification sont nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT que le réseau routier de la MRC des Sources se trouve dans le même état et dans les mêmes proportions que l'ensemble de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources juge impératif d'optimiser son réseau routier local afin de relier plus efficacement les centres ruraux entre eux et de donner un accès adéquat et permanent aux propriétés rurales habitées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources dépose une demande de soutien financier auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).  
Adoptée.

**2012-09-8171**

**LETTRE DE REMERCIEMENTS À M. YVON VALLIÈRES ET LETTRE DE FÉLICITATIONS À MME KARINE VALLIÈRES**

CONSIDÉRANT la décision de M. Yvon Vallières de se retirer de la vie politique et le désir des membres du conseil d'exprimer à M. Vallières leur gratitude et leur reconnaissance quant au dévouement et l'acharnement dont il a fait preuve pour défendre et promouvoir les intérêts des citoyens du comté de Richmond;

CONSIDÉRANT l'élection de Mme Karine Vallières à titre de députée du comté de Richmond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
Et résolu à l'unanimité

QUE la MRC des Sources adresse une lettre de remerciements à M. Yvon Vallières et une lettre de félicitations à Mme Karine Vallières.  
Adoptée à l'unanimité.

**2012-09-8172**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 9 h 10.  
Adoptée à l'unanimité.

---

M. Pierre Therrien  
Préfet suppléant

---

M. Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier